

**Compte Rendu du conseil municipal
04380 Le CASTELLARD-MELAN**

Séance du 10 Novembre 2021 à 18H00

Date de la convocation : 02/11/2021

Sont Présents : Chantal BARDIN, Elisabeth DUCHATELET, Mélanie MENGHINI, Cédric BREISSAND, Jérôme DENEUVE, Olivier RAMBEAUX (est arrivé à 18h20)

Excusés : Frédéric DELAYE a donné pouvoir à Chantal BARDIN

Mme Chantal BARDIN ouvre la séance à 18 h 03

Le conseil nomme Mélanie MENGHINI, secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1) Validation du conseil municipal du 21 Septembre 2021
- 2) Renoncement DETR 2021, nouvelle demande pour 2022 suite au nouvel appel d'offre pour la réhabilitation du bâtiment Mairie
- 3) Délibération et convention sur Etude Hydrologique du bassin versant de l'Asse demandé par le SMAB
- 4) Colis de Noël
- 5) Point sur l'entretien des espaces verts
- 6) Questions diverses

.....

Madame le Maire annonce au Conseil Municipal, le décès du locataire du logement du dessus de la Mairie.

La commission d'appel d'offre ayant eu lieu ce jour, deux points seront rajoutés :

Le Plan de financement et étude d'impact

Choix de l'entreprise pour le lot 5 (deux entreprises équivalentes)

Validation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 21 Septembre 2021 :

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 6

D 2021 24 Annulation DETR 2022

Madame le Maire rappelle qu'il avait été acté lors du conseil municipal du 21 septembre dernier que d'autres demandes de subvention allaient être nécessaires suite au renouvellement de l'appel d'offre du 13 septembre et des augmentations de tarifs des entreprises, ainsi que des coûts de publication, car un manque de financement de 45000 € était constaté.

Après attache auprès de la Préfecture, il a été conseillé d'établir un courrier mentionnant le renoncement de la DETR attribuée pour 2021 et de renouveler la demande en établissant un nouveau dossier pour l'année 2022 avec les nouveaux budgets prévus et la mise à jour du nouveau prévisionnel.

Après délibérations, le conseil municipal autorise Madame le Maire à annuler la subvention DETR 2021

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 7

D 2021 25 demande de subventions DETR 2022

Madame le Maire informe le conseil qu'une demande de subvention auprès de la Région (FRAT) peut être accordée pour la réhabilitation du bâtiment de la mairie et présente l'étude d'impact annexée à la présente délibération, le nouveau montant des travaux et le plan de financement ci-dessous:

Travaux logement	79 109.86 € HT
Travaux mairie	87 864.94 € HT
Frais d'études et missions	30 769.92 € HT
Frais appel d'offres	3 196.20 € HT
TOTAL	200 940.92 € HT

Plan de financement :

DETR	49.74%	99 944.80 €
FRAT	25.19%	50 607.94 €
PALULOS	5.08%	10 200.00 €
AUTOFINANCEMENT 20%		40 188.18 €
TOTAL		200 940.92 €

Après délibérations, le conseil municipal :

- Approuve l'étude d'impact et le plan de financement tels que présentés,
- Autorise Madame le Maire à effectuer les demandes de subvention auprès des financeurs.
-

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 7

D 2021 26 Commission d'appel d'offres et choix des entreprises

La commission d'Appel d'Offre a eu lieu ce jour en la présence de Monsieur PERASSO, Pour le lot 5 deux entreprises présentent des offres proches.

Madame le Maire demande au conseil municipal de choisir soit pour l'entreprise AILHAUD, soit pour l'entreprise CAP CLIM.

Après délibérations, le choix s'est porté sur l'entreprise CAP CLIM.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 7

D 2025 27 convention sur Etude Hydrologique du bassin versant de l'Asse

Madame le Maire précise le fait que dans le cadre et pour faire suite aux discussions relatives à la phase 2 du Contrat de Rivière et au vote des élus du syndicat réunis le 07 octobre dernier, deux actions viendront clore la démarche de Contrat de Rivière.

Une campagne de mesure de la qualité des eaux « fin contrat » qui vise à évaluer les effets des actions du Contrat Rivière sur la qualité de l'eau des rivières du bassin versant : Il s'agit de l'action C1 – 7 inscrite au Contrat de Rivière.

Des financements à hauteur de 80 % du montant TTC ont été demandés à l'Agence de l'eau et à la Région.

Le Syndicat Mixte Asse Bléone demande aux communes, conformément aux dispositions prévues dans le statut du Syndicat, l'autofinancement de cette étude qui sera réparti entre les collectivités membres du Syndicat concernées par le bassin versant de la Bléone, c'est-à-dire 23 communes dont la commune du Castellard-Mélan. Afin que le syndicat puisse mener à bien cette opération, il est nécessaire qu'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage soit signée avec chaque commune.

Le montant pour la commune serait de 44,46€ réparti comme suit : 22, 23 € en 2022 et la même chose pour 2023.

Madame le Maire demande à son conseil municipal de se positionner sur ce projet et de l'autoriser à signer ladite convention.

CONTRE 0

ABSTENTION 0

POUR 7

Colis de Noël

Madame le Maire propose que comme chaque année, un colis de Noël sera offert aux personnes seules ou en couple âgée de 70 ans et plus. Trois couples et six personnes seules sont concernés.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 7

Questions diverses

Entretien des extérieurs communaux

Madame le Maire souligne le fait que certains abords ne sont pas bien entretenus du fait du passage unique de l'Adit et du fait qu'en cette saison l'herbe recommence à pousser. Le débroussaillage a été réalisé par les membres du Conseil et Monsieur Jacques Julien.

Pour l'année prochaine Madame Le Maire demandera un devis par l'association ADIT pour chiffrer ce travail.

Une proposition est faite pour gravillonner les cimetières. A étudier.

Vente de bois

Madame le Maire informe le conseil d'une vente de bois par l'ONF d'une valeur de 5000€.

Information sur les réunions

1- Monsieur Mathieu VINCENT P2A Service activités de pleine nature ;
Le service gère 1700 km de chemins balisés : PR jaunes, GR rouge et blanc, VTT, parcours équestres, Trail, inscrits au PDIPR et recensés sur :

<https://www.rando-alpes-haute-provence.fr>

Le balisage du GR6 et GR de pays est réalisé par les bénévoles du comité départemental de randonnées pédestres (CDRP), les autres balisages sont de la compétence exclusive de PAA : pas de balisage communal. Un projet Col à Vélo été 2022 (Thard-Fontbelle) est évoqué.

Les équipes de PAA ont débroussaillé :

- le sentier de la Grande Aiguille
- le GR6 conduisant à la Grotte St Vincent
- la GTPA entre La Tuilière et Vaumuse
- le sentier de la crête de Géruen versant Nord

La signalétique vandalisée a également était remplacée entre le col de Fontbelle et la Grotte St Vincent (manque 3 panneaux en commande).

La signalétique a également était posée entre Mélan et le col de l'Hysope.

Le CDRP a été informé sur la nécessité de reprendre le balisage du GR6 et de la GTPA dans le secteur.

2- Madame Chrystelle ROCHÉ service des eaux et assainissement :

L'objet de cette réunion était de faire le point sur les opérations réalisées, en cours, les projets, les subventions afin d'assurer la coordination et une planification de travaux entre collectivités.

Vœux à la population

Madame le Maire propose de souhaiter les vœux aux habitants de la commune, en présentiel en Janvier 2022. Le Conseil Municipal est favorable et propose la date du dimanche 16 janvier 2022 à 16 h en mairie autour d'une galette des rois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h22.